

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
COMMUNE DE SCHOELCHER



ARRETE N° 329

PORTANT INTERDICTION DE LA PRESENCE DE CHIENS SUR
LES PLAGES PUBLIQUES DE BATELIERE, FOND LAHAYE ET
FOND BERNIER SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE SCHOELCHER

- **Le Maire,**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et suivants,
- **Vu** le Code Civil, et notamment ses articles 1240 et 1243,
- **Vu** le Code de la Santé Publique,
- **Vu** la demande d'arrêté formulée par la Police Municipale en date du 24 novembre 2022,
- **Vu** l'arrêté n°41 du 16 avril 1997 portant interdiction de la présence de chiens sur les plages de Madiana, Lido, et Front de Mer (bourg)
- **Considérant** la nécessité d'élargir la zone d'interdiction de la présence de chiens à l'ensemble des plages de la commune de Schœlcher et notamment aux plages de Batelière, Fond Lahayé et Fond Bernier,
- **Considérant** la nécessité d'obvier tout risque lié à la présence d'animaux domestiques tenus en laisse ou non sur les plages,
- **Considérant** la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité dans les espaces publics ouverts au public que constituent les plages publiques de la commune de Schœlcher,
- **Considérant** qu'à cette occasion, il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers ;

ARRETE :

Article 1 :

La présence des chiens même tenus en laisse est interdite sur les plages de Batelière, Fond Lahayé et Fond Bernier.

Tout contrevenant sera sanctionné conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 2 :

La Police Municipale sera chargée de l'application du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Arrêtés Municipaux de la Ville et publié.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schœlcher,
- Monsieur le Chef de Service Sécurité CLSPD/et Risques Majeurs,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Fait à Schœlcher le,

08 DEC. 2022



Pa Le Maire
La 1ère Adjointe

Yolène LARGEN MARINE

